

# Conditions Générales (CG)

## Contrat de services WiggWam.com

[Dernière version en date du 22 octobre 2015]

---

### ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DES PARTIES ET DES TIERS OPERATEURS

#### 1.1 Les parties contractantes

Le présent contrat de SERVICE régit les rapports entre :

- Le fournisseur du SERVICE : la société WIGGWAM, société de droit français élisant domicile 50 avenue Claude Vellefaux, 75010 Paris, inscrite au RCS de Paris au numéro 800 719 262 R.C.S PARIS, représentée par M GOSSARD, dénommée ici " WIGGWAM SARL "
- L'utilisateur final du SERVICE, dénommé ici le " CLIENT "

Le terme " les parties " désigne WIGGWAM SARL et le CLIENT.

Lorsque le « Site de WIGGWAM SARL » est mentionné dans le présent document, cela fait référence à l'ensemble des sites commerciaux de WIGGWAM SARL en lien avec l'un des sites suivants : [www.wiggwam.com](http://www.wiggwam.com), [shop.wiggwam.com](http://shop.wiggwam.com), ... (liste non exhaustive).

#### 1.2 Cas particulier du REVENDEUR

Si le signataire du contrat auprès de WIGGWAM SARL revend toute ou partie du SERVICE auprès d'un tiers, ce tiers est considéré comme le CLIENT, et le signataire auprès de WIGGWAM SARL est considéré comme REVENDEUR.

Le REVENDEUR s'engage à porter à la connaissance du CLIENT les présentes conditions générales ainsi que ses annexes, et à ne passer commande au nom du CLIENT auprès de WIGGWAM SARL qu'après adhésion sans réserve du CLIENT des présentes clauses contractuelles et celles rattachées de manière explicite ou implicite.

Le REVENDEUR est seul responsable des formalités contractuelles qu'il entretient avec le CLIENT, mais est pleinement responsable de l'adhésion du CLIENT à l'ensemble des conditions générales et documents annexés du SERVICE WiggWam.

WIGGWAM SARL ne pourra être tenu pour responsable des éléments contractuels existant ou inexistant entre le REVENDEUR et le CLIENT qui n'engagent strictement qu'eux.

Le REVENDEUR doit informer WIGGWAM SARL de l'ensemble de ses contrats relatifs au SERVICE WiggWam et doit signer une convention cadre auprès de WIGGWAM afin de respecter les conditions relatives à ce statut de REVENDEUR.

Le REVENDEUR est soumis au même titre que le CLIENT à l'ensemble des Conditions Générales et documents qui y sont annexés et y adhère sans condition ni réserve.

### 1.3 Les Tiers Opérateurs

Pour le fonctionnement du SERVICE, les parties ont recours également aux services de TIERS OPERATEURS :

- Pour WIGGWAM SARL: la société NERIM et OVH pour l'hébergement des serveurs et leur liaison au réseau internet.
- Pour le CLIENT : un fournisseur d'accès au réseau Internet et une liaison (modem, liaison louée, ADSL, câble ...).

Le terme " Les TIERS OPERATEURS " désigne lesdites sociétés. Les rapports entre le CLIENT et les TIERS OPERATEURS ne sont pas définis dans le présent contrat.

Pour l'utilisation du SERVICE, le CLIENT doit souscrire auprès de TIERS OPERATEUR les abonnements nécessaires à un accès correct à l'internet. Toute interruption de l'un ou l'autre de ces abonnements suspend les obligations de WIGGWAM SARL pour l'exécution du présent contrat. Il en est de même pour toute interruption dans le fonctionnement du SERVICE assuré par les TIERS OPERATEURS.

## ARTICLE 2 – OBJET DU CONTRAT

### 2.1 Documents annexes aux présentes Conditions Générales

Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du SERVICE à ses besoins et avoir reçu de WIGGWAM SARL toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques dans lesquelles WIGGWAM SARL s'engage avec le CLIENT.

Le présent contrat de SERVICE est complété par les documents énumérés ci-dessous, faisant partie intégrante du présent contrat de SERVICE et strictement indivisible de ce dernier :

- Condition Générales de vente pour les conditions financières
- Conditions Générales d'Utilisation pour les conditions techniques
- Charte déontologique

L'ensemble des documents légaux faisant office de contrat (Conditions Générales, Conditions Générales d'Utilisation, Conditions Générales de Vente, Charte Déontologique, ...), sont disponibles à l'adresse <http://www.wiggwam.com/legals>

Par la souscription au SERVICE WiggWam, le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents et accepter leur terme sans réserve.

Sont exclues toutes autres conditions et notamment celles du CLIENT, à toute commande par le CLIENT de prestations de WIGGWAM SARL.

Les prestations offertes par WIGGWAM SARL à titre gratuit sont également régies par le présent contrat de SERVICE.

Pour tout devis émis par WIGGWAM SARL, le présent contrat de SERVICE s'applique dans son intégralité, et l'ensemble des développements mentionnés dans le cadre de ces devis restent la pleine propriété de WIGGWAM SARL.

## 2.2 Périmètre du contrat

Dans le cadre du présent contrat de SERVICE, WIGGWAM SARL fournit au CLIENT l'accès en lecture écriture de ses propres données en utilisant l'interface logicielle WiggWam et à partir de n'importe quel poste relié à l'Internet et équipé d'un navigateur compatible. La base de données appartient au CLIENT, à ce titre il est seul responsable du contenu des informations transmises. Les données sont acheminées par le réseau Internet après cryptage selon le protocole SSL. Les TIERS OPERATEURS sont seuls responsables de l'acheminement de ces données, lorsqu'elles circulent sur le réseau.

## ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE WIGGWAM SARL

### 3.1 Accès aux serveurs de WIGGWAM SARL

WIGGWAM SARL s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un SERVICE de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

WIGGWAM SARL souscrit à ce titre une obligation de moyens, conforme aux usages professionnels et aux possibilités de pallier les risques généraux liés à l'utilisation des réseaux de communication et de l'Internet, et notamment sous la réserve de bon fonctionnement du SERVICE des TIERS OPERATEURS désignés à l'article 1-2

WIGGWAM SARL se réserve cependant la faculté de suspendre sans préavis exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance afin d'assurer le bon fonctionnement du SERVICE.

### 3.2 Données personnelles

Dans le cadre du SERVICE, le CLIENT est informé que WIGGWAM SARL collecte des données personnelles le concernant, qui font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par les dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 à des fins de gestion de la relation client et de respect des obligations légales et réglementaires.

Afin de permettre à la société mère de WIGGWAM SARL d'assurer l'assistance et la maintenance du SERVICE, le CLIENT reconnaît et accepte que les données personnelles le concernant soient transférées par WIGGWAM SARL à sa société mère. Celle-ci ne pourra toutefois accéder à ces données personnelles que pour s'acquitter de certaines fonctions indispensables à la fourniture du SERVICE, dans le strict respect des droits du CLIENT en matière de protection des données personnelles.

Les données personnelles du CLIENT ne sont en aucun cas transmises à des tiers à l'exclusion des SERVICES pour lesquels la communication des données est nécessaire à la bonne réalisation du SERVICE.

WIGGWAM SARL pourra également transmettre les informations personnelles du CLIENT à la demande des autorités judiciaires et / ou administratives dans le cadre d'une réquisition judiciaire émise par une autorité compétente.

Conformément aux conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, le CLIENT bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant :

- par courriel à l'adresse électronique [contact@wiggwam.com](mailto:contact@wiggwam.com)
- ou encore par courrier postal à l'adresse :

WIGGWAM, Correspondant Informatiques et Libertés  
50 avenue Claude Vellefaux  
75010 Paris FRANCE.

### 3.3 Confidentialité, Localisation et sécurité physique des infrastructures

WIGGWAM SARL est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et la structure mère du groupe, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations et les décisions dont ils auront eu connaissance dans le cadre de ces présentes conditions générales et de la réalisation des prestations liées.

WIGGWAM SARL s'interdit notamment de communiquer à toute personne autre qu'elle-même, la société mère du groupe, l'ensemble de son personnel ou un tiers sur demande d'une autorité compétente (administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables), directement ou indirectement, tout ou partie des informations, de toute nature (commerciale, technique, financière, nominative, etc.), qui lui seront communiquées ou dont WIGGWAM SARL aura connaissance à l'occasion de l'exécution de la prestation.

Les infrastructures sur lesquelles sont développés les SERVICES WiggWam sont localisées sur le territoire français.

Toutefois, le SERVICE WiggWam fait appel à divers WebServices fournis par des prestataires pouvant être étranger tel que Google pour son service de statistiques de trafic (GOOGLE ANALYTICS) et son API de géolocalisation (API GOOGLE MAPS).

Il est à noter que WIGGWAM SARL sous traite l'hébergement de ses serveurs auprès de deux TIERS OPERATEURS distincts – et ce à des fins de redondance de données sur des sites géographiques distincts - dont les locaux sont déclarés sur le territoire français en date de contractualisation entre WIGGWAM SARL et ces TIERS OPERATEURS (Avril 2014).

WIGGWAM SARL ne peut être tenu pour responsable d'un éventuel changement de politique de ces TIERS OPERATEURS quant à la localisation de leur infrastructure physique.

Dans le cas où le CLIENT contractalise avec le REVENDEUR, le CLIENT sait que le REVENDEUR dispose d'un accès à l'ensemble de ses données et en est seul responsable. WIGGWAM SARL préconise vivement au CLIENT de définir contractuellement les mesures prises par le REVENDEUR concernant la confidentialité de ses données dans le contrat liant le REVENDEUR et le CLIENT.

## ARTICLE 4 – RESPONSABILITE DE WIGGWAM SARL

Les parties conviennent expressément que la responsabilité de WIGGWAM SARL ne peut être engagée que dans le cas d'une faute prouvée constituant un manquement aux dispositions du présent contrat.

WIGGWAM SARL ne pourra être tenu responsable des dommages subis par le CLIENT et liés notamment :

- A toute interruption du SERVICE indépendante du contrôle de WIGGWAM SARL, ainsi que toute interruption consécutive aux cas de suspension du contrat cités dans les Conditions Générales de Vente à l'article 6 - SUSPENSION DU CONTRAT (en particulier retard de paiement, travaux sur les serveurs)
- A une utilisation du SERVICE par le CLIENT non conforme aux dispositions du contrat de SERVICE, à la réglementation applicable ou aux règles de l'art.
- A une inadéquation au SERVICE des moyens matériels ou logiciels du CLIENT, et notamment l'utilisation par le CLIENT de matériels, logiciels, abonnements à des SERVICES TIERS OPERATEURS non conformes aux prescriptions de WIGGWAM SARL.
- A tout incident ou interruption du SERVICE causé par une panne survenant sur les réseaux de télécommunications empruntés ou sur les matériels et logiciels utilisés par le CLIENT.
- Aux difficultés d'accès et lenteurs du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes.
- Aux difficultés et incidents liées aux caractéristiques et limites de l'Internet.
- Au détournement ou vol du matériel de connexion du CLIENT.
- Au contenu ou à la nature des données émises ou reçues par le CLIENT.

De la même manière, La responsabilité de WIGGWAM SARL ne sera pas engagée si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à WIGGWAM SARL au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait de perturbations ou de défaillance des moyens de télécommunications, intempéries exceptionnelles, inondations, incendie, explosion, effondrement des installations d'hébergement, épidémie, tremblement de terre, panne d'électricité, guerre, cas d'émeute, attentats, grèves totales ou partielles, blocage des moyens de transport, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de WIGGWAM SARL ("Cas de Force Majeure"), alors WIGGWAM SARL, sous réserve d'une prompte notification au CLIENT, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le CLIENT sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Soit encore du fait du CLIENT, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation des terminaux par le CLIENT ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au CLIENT ou généré par ses soins,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel WIGGWAM SARL n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- demande d'interruption temporaire ou définitive du SERVICE émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN,
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au CLIENT.

La politique de sauvegarde de WIGGWAM SARL est définie dans les Conditions Générales d'Utilisation, et le client reconnaît en avoir pris connaissance et y adhérer sans condition.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à WIGGWAM SARL au titre des prestations réalisées.

## ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du SERVICE à ses besoins et avoir reçu de WIGGWAM SARL toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

WIGGWAM SARL se réserve le droit de contrôler le respect des Conditions Générales du SERVICE et de ses documents annexes.

Le CLIENT s'engage à informer WIGGWAM SARL dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

Le CLIENT, pour tout contact avec WIGGWAM SARL, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

## ARTICLE 6 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Le CLIENT s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le CLIENT s'engage à utiliser le SERVICE en respectant les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de télécommunications. Il s'engage à ce que les matériels et logiciels connectés au SERVICE soient conformes à la réglementation en vigueur et aux normes applicables.

WIGGWAM SARL recommande au CLIENT de lire le contrat de déontologie accessible sur le Site de WIGGWAM SARL et de respecter ces règles pour toute communication sur Internet.

Le CLIENT s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celles-ci, ses coordonnées et informations bancaires exactes et mises à jour à WIGGWAM SARL. WIGGWAM SARL se réserve la possibilité de demander des documents justificatifs au CLIENT pour s'assurer de l'exactitude de ses informations.

### 6.1 Mots de passe

Le CLIENT est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son SERVICE. WIGGWAM SARL dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du CLIENT ou générés par le CLIENT lui-même. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du CLIENT à l'exclusion de celle de WIGGWAM SARL.

Le CLIENT supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du SERVICE consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le CLIENT aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le CLIENT supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

### 6.2 Prescription légales

Le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers. Le CLIENT s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le CLIENT déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de l'administration de ses Services, WIGGWAM SARL ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux Services du CLIENT. Le non-respect par le CLIENT des points visés ci-dessus et des points visés aux conditions particulières, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour WIGGWAM SARL de couper et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les Services du CLIENT et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels WIGGWAM SARL pourrait prétendre.

Le CLIENT s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de WIGGWAM SARL. En outre, le CLIENT s'engage à intervenir sur demande de WIGGWAM SARL à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir WIGGWAM SARL de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion.

En conséquence, le CLIENT s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre WIGGWAM SARL et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du présent contrat.

De manière explicite, le CLIENT reconnaît être seul et unique responsable des contenus numériques sous quelque forme que ce soit qu'il dispose au sein de l'infrastructure technique louée auprès de WIGGWAM SARL au travers du SERVICE.

### 6.3 Données personnelles

Le CLIENT reste exclusivement et entièrement responsable des traitements de données à caractère personnel qu'il effectue pour son propre compte et s'engage, pour ce qui concerne lesdites données, à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à procéder à toutes formalités préalables adéquates auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

En application des dispositions de l'article 34 bis de la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, il appartient au CLIENT fournissant au public des Services des communications électroniques sur les réseaux de communications électroniques ouverts au public et mettant en œuvre un traitement de données à caractère personnel tel que défini par la loi précitée, de notifier sans délai à la CNIL toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou de manière illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à des données à caractère personnel.

De plus, dans l'hypothèse où cette violation serait susceptible de porter atteinte aux données à caractère personnel ou à la vie privée d'un de ses clients ou d'une autre personne physique, il appartient au CLIENT d'en avertir l'intéressé également, dans les conditions prévues à l'article 34bis de la loi du 6 janvier 1978.

Enfin il incombe au CLIENT fournissant des Services de communications électroniques de tenir à jour un inventaire des violations de données à caractère personnel, notamment de leurs modalités, de leur effet et des mesures prises pour y remédier et de le conserver à la disposition de la CNIL.

Dans tous les cas où des données du CLIENT sont traitées par WIGGWAM SARL en tant que sous-traitant au sens de la loi du 6 janvier 1978, il est rappelé que WIGGWAM SARL n'agit que sur instructions du CLIENT et sous la responsabilité de ce dernier. WIGGWAM SARL assure dans ce cas la sécurité et la confidentialité des données concernées dans les conditions définies dans l'article « 3.3 CONFIDENTIALITE, LOCALISATION ET SECURITE PHYSIQUES DES INFRASTRUCTURES » des présentes.

### 6.4 Règlementation applicable à l'hébergement de données de données de santé

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 impose aux personnes exerçant l'activité d'hébergement de données de santé à caractère personnel de disposer d'un agrément conforme aux prescriptions de l'article L 1111-8 du Code de la santé publique. WIGGWAM SARL rappelle au CLIENT qu'il lui appartient :

- de mettre tout en œuvre pour s'assurer par lui-même de la non qualification légale de ses données comme « données de santé à caractère personnel ». WIGGWAM SARL ne dispose pas des qualifications adéquates pour conseiller le CLIENT en la matière et le laisse seul juge et responsable vis-à-vis de ces obligations légales.
- de se référer à la liste des hébergeurs agréés (<http://esante.gouv.fr/Services/referentiels/securite/hebergeurs-agrees>) pour tout hébergement de données de santé à caractère personnel.



## ARTICLE 7 - CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le CLIENT reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la WIGGWAM SARL, et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le Service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par WIGGWAM SARL :

- s'il apparaît que le CLIENT utilise les Services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme au Contrat de Déontologie sur le Site WIGGWAM SARL ou aux présentes conditions générales ;
- en application des conditions particulières applicables ;
- si WIGGWAM SARL se voit notifier par tout tiers intéressé une décision administrative, arbitrale ou judiciaire, rendue conformément aux lois applicables, ordonnant une telle restriction, limitation ou suspension, sans qu'il soit nécessaire d'appeler WIGGWAM SARL en la cause.
- si WIGGWAM SARL reçoit une notification conforme à la loi pour la Confiance dans l'Economie numérique portant à sa connaissance l'existence d'un contenu manifestement illicite.
- si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.

## ARTICLE 8 - DISPOSITIONS GENERALES

### 8.1 Divisibilité

La nullité d'une des clauses du présent contrat de prestations de Services souscrit auprès de WIGGWAM SARL, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de Services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

### 8.2 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles (présent document ainsi que l'ensemble de ceux annexés implicitement ou explicitement) ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

### 8.3 Conditions particulières et Annexes

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions Générales de Services de WIGGWAM SARL et sont indissociables desdites Conditions générales. L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document «Conditions Générales ».

L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le CLIENT aux adresses indiquées sur le Site de WiggWam. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

#### 8.4 Communications

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de WIGGWAM SARL feront foi entre les Parties.

Ces informations seront conservées par WIGGWAM SARL pendant toute la période des relations contractuelles.

#### 8.5 Publicité et promotion

WIGGWAM SARL pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des Services fournis au CLIENT ainsi que sur ses documents commerciaux, site Internet et/ou sa plaquette.

## ARTICLE 9 - TOLERANCE

Le fait que WIGGWAM SARL ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par WIGGWAM SARL à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## ARTICLE 10 – MODIFICATIONS

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que WIGGWAM SARL peut, de plein droit, modifier son SERVICE et ses conditions générales et particulières sans autre formalité que d'en informer le CLIENT par un avertissement en ligne et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne.

Toute modification fera l'objet d'une information en ligne sur le Site de WIGGWAM SARL ou l'envoi d'un courrier électronique au CLIENT. Dans cette hypothèse, le CLIENT peut résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

## ARTICLE 11 – PREJUDICE

### 11.1 Préjudice pour le CLIENT

En cas de défaillance du SERVICE qui résulterait d'une faute établie à l'encontre WIGGWAM SARL, la responsabilité de WIGGWAM SARL est expressément limitée au montant de la somme effectivement réglée par le CLIENT et ses Sociétés apparentées au titre du SERVICE à l'origine du préjudice, pendant les douze mois précédents le fait générateur. En aucun cas, WIGGWAM SARL ne saurait être tenue responsable des préjudices suivants subis par le CLIENT et par ses Sociétés apparentées, tels que tout préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial, perte de bénéfice ou de client, atteinte à l'image de marque...

Toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation par WIGGWAM SARL. De convention expresse entre les parties, aucune action judiciaire ou réclamation, quelle qu'elle soit ne pourra être engagée ou formulée par l'une ou l'autre des parties, plus d'un an après la survenance du fait générateur.

#### 11.2 Préjudice pour WIGGWAM SARL

Dans le cas où la responsabilité de WIGGWAM SARL serait recherchée du fait d'une utilisation du SERVICE par le CLIENT, non conforme à la législation, le CLIENT indemniserà WIGGWAM SARL de l'ensemble des conséquences de toute action et/ou procédure judiciaire intentée de ce fait contre WIGGWAM SARL, quelle qu'en soit la nature.

## ARTICLE 12 - PROCEDURE AMIABLE

En cas de difficulté d'exécution ou d'interprétation du contrat de SERVICE, préalablement à toute saisine d'une juridiction compétente, les parties entendent se soumettre à une procédure amiable.

A cet effet, chacune des parties désignera un représentant de sa direction générale. Ces représentants auront pour mission de se réunir et de concilier les vues de chacune des parties dans un délai d'un mois à compter de la désignation par la partie la plus diligente de son représentant. En cas d'accord amiable entre les parties, un protocole transactionnel sera signé par les parties.

A défaut d'accord, dans le délai précité, chacune des parties recouvrera son entière liberté d'action.

## ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est régi par la loi française. Sous réserve de la qualité de commerçant du CLIENT, tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.